

## DU Propriété intellectuelle

Par **Orthmayer**, le **10/06/2016** à **15:07**

Bonjour à tous !

Actuellement titulaire d'une licence en droit privé obtenue au sein de la faculté de droit de Nancy, je suis en recherche de master. Et je suis bien en retard dans mes recherches !

Il se trouve que je m'intéresse au droit de la propriété intellectuelle, et la fac de droit de Nancy propose un "diplôme d'université" (DU) spécialisé en propriété intellectuelle.

J'aimerais savoir si quelqu'un a eu vent de cette formation afin de connaître son avis sur le diplôme, la qualité des enseignements, des évaluations...etc.

J'aimerais également savoir si elle est susceptible de "remplacer" efficacement un M2 en propriété intellectuelle.

Merci d'avance pour vos réponses !

Par **Orthmayer**, le **10/06/2016** à **16:38**

...Etant précisé que ce DU serait suivi en même temps que mon M1 !

Par **Alister**, le **10/06/2016** à **16:47**

Bonjour,

Je ne peux pas répondre sur la qualité du DU PI de Nancy ne l'ayant jamais expérimenté. Toutefois, à la lecture de son programme, je trouve le DU plutôt bien organisé, le contenu semble assez intéressant et m'a tout l'air de tenir ses promesses.

J'é mets toutefois des limites, inhérentes à la nature du DU, le nombre d'heures consacrées à certains thème me semblent très léger : 15h seulement sur le droit international de la PI... Je ne sais pas comment ils arrivent à faire tenir sur 15h seulement à la fois la protection communautaire de titres de propriétés industrielle, le système de Madrid et le droit comparé de certains zones géographiques principales (Chine, USA, Japon, Afrique notamment).

En général, un DU PI ne sera pas jugé suffisant pour valoriser une spécialisation en PI(excepté le DU cycle accéléré ou long du CEIPI, diplôme à forte notoriété et institution ayant le monopole de la formation des conseils en propriété industrielle). Aussi, très souvent un DU PI suivi par des étudiants sera cumulé à un Master 1 plus généraliste pour se préparer à un M2 plus spécialisé. (EDIT : En effet, je viens de voir que c'est ce que vous ferez!)

A mon sens, un DU PI ne remplace pas un M2 PI dans son contenu, nécessairement beaucoup moins vague et précis. C'est pourquoi, la plupart des DU PI sont présentés uniquement comme une initiation à la propriété intellectuelle.

D'autres auront peut-être un avis différent ceci dit.

Par **Orthmayer**, le **10/06/2016** à **23:22**

Merci pour cet avis !

Si quelqu'un a d'autres indications, je suis preneur.

Par **Pascal Kaosi**, le **10/06/2016** à **23:44**

Bonsoir les amis ce soir je vient avec une question aussi urgent dont j'entendrai satisfaction de votre part: quelle est l'objet du droit constitutionnel au sens formelle? Merci au précaire de votre reponses.

Par **Camille**, le **11/06/2016** à **08:15**

Bonjour,  
[citation]Merci au précaire de votre reponses.[/citation]  
Et en bon français, ça donne quoi ?  
[smile17]

Par **Orthmayer**, le **11/06/2016** à **11:00**

Si la modération pouvait faire le ménage sur le post ce serait chouette, car j'ai peur qu'il devienne vraiment illisible alors que j'ai réellement besoin des avis demandés.

Par **Orthmayer**, le **21/06/2016** à **01:32**

Bon je relance le sujet (qui m'a l'air un peu mort) avec une question supplémentaire.

La propriété intellectuelle est un domaine qui me rend réellement curieux, et je l'envisage en tant que M2.

Quelle université me conseilleriez-vous pour aboutir à un bon M2 PI ? Je sais que Panthéon-Assas est très réputée, mais mes connaissances s'arrêtent ici.

Comment se porte le marché dans cette matière ? (est-ce que c'est totalement bouché en terme d'emploi, ou est-ce qu'il est possible de s'y faire une place ?)

Merci d'avances pour vos réponses !

Par **Poussepain**, le **21/06/2016 à 10:24**

Bonjour,

Comme Alister je pense que le DU ne remplace pas le M2.

D'ailleurs le DU n'est pas un grade universitaire.

Par contre c'est un bon complément pour une spécialisation et ça peut ouvrir les portes d'un M2.

Je pense que le secteur de la PI se porte bien, mais parce que c'est une activité de niche qui demande une forte spécialisation et à laquelle il est difficile d'accéder.

Effectivement Assas est une fac réputée en la matière, je sais également que le master PI de Grenoble est très bon.

Par **Alister**, le **21/06/2016 à 21:47**

Bonsoir Orthmayer,

Comme Poussepain, je pense que la PI est un secteur porteur mais... Beaucoup de stage parmi toutes les offres et il faut absolument prendre en compte la grande spécialisation géographique de la PI sur Paris (pas mal d'offres mais beaucoup de concurrence). Toutefois le marché de la PI s'élargit très largement quand on utilise cette spécialisation dans un profil droit des contrats/droit des affaires/droit des NTIC. Donc marché beaucoup moins "aisé" que celui du droit social/fiscal mais qui reste intéressant.

Concernant les facs réputées, il y en a pas mal. Plutôt que la réputation du M2/de la fac, il me semble plus intéressant de choisir son M2 sur les critères suivant :

- Le programme (ne pas prendre un programme trop restrictif! Il s'agit déjà d'une spécialisation) ;
- Le réseau éventuel ;

- Le nombre d'intervenants pro et d'intervenants étrangers (une bonne connaissance du droit comparé de la PI me semble très utile si on veut exercer dans le domaine).

Dans tous les cas, le mieux est de pouvoir prendre contact avec des anciens des M2 visés.

Par **Orthmayer**, le **28/06/2016** à **08:33**

Bonjour à tous !

Merci beaucoup pour vos commentaires et désolé pour cette réponse tardive.

J'ai communiqué avec l'un de mes chargés de TD de ce semestre (qui est doctorant en droit privé spécialisé en propriété intellectuelle), et qui m'a informé sur les masters PI intéressants.

Il m'a également confirmé qu'un master droit du numérique n'est pas un atout à lui tout seul, mais qu'il se couple bien à un master PI.

Pour le coup si j'ai bien tout compris il est titulaire d'un DEA droit privé fondamental, qu'il a couplé avec un M2 en propriété intellectuelle.

Ma question est la suivante (elle est peut-être un peu redondante) : faut-il en M1 privilégier un parcours droit de l'entreprise (j'entends par là un parcours droit des affaires/sociétés/travail/fiscal) pour aboutir à un M2 et à une profession dans la PI ?

J'avoue que ce sont des matières que je n'ai pas suivies à titre de matière majeure cette année, et elles me font un peu peur en réalité. Notamment le droit du travail qui cette année a été un échec cuisant en ce qui me concerne. Je préférerais opter pour un M1 Privé "classique".

Merci d'avance pour vos réponses !